

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CAS CENTRES AERES

Dans le cadre d'une inscription en centre aéré, la CAS participe jusqu'à 30 € par année civile (1^{er} janvier au 31 décembre) et par enfant si vous remplissez les conditions suivantes :

- l'enfant doit être déclaré à la CAS
- l'enfant doit être âgé de 4 à 11 ans au moment du séjour en centre aéré
- la demande doit être faite à la CAS **après le séjour et avant le 30 novembre de l'année concernée** avec le formulaire ci-dessous et les pièces justificatives

A noter que si vous n'avez pas utilisé « l'enveloppe » allouée sur l'année civile, aucun report ne sera possible.

⇒ **Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite
ne sera pas traité et vous sera retourné**

✂

DEMANDE DE PARTICIPATION A LA CAS CENTRE AERES

Je soussigné (e)

NIA

Déclare que mon enfant

Né (e) le

A participé à un centre aéré à (indiquez le lieu)

Du au

J'atteste sur l'honneur avoir bien payé la somme de € figurant sur la facture et avoir déduit les aides extérieures.

Fait à Metz le

Signature :

Pièces à fournir après le séjour et avant le 30 novembre de l'année concernée :

- la demande complétée et signée
- la facture acquittée du séjour comprenant :
 - nom et prénom de l'enfant
 - date et lieu du séjour
 - montant reste à charge du séjour
- votre RIB.